Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260414-2026_031-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, 13 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Isabelle MATAMOROS qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET, M Rémy BESNARD qui a donné procuration à Mme Jeannine BROGUET
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-04 / 031 – Désignation des référents CNAS

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,
Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du délégué de la commune auprès du CNAS pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Désigne** pour la durée de la mandature les délégués de la commune auprès du CNAS comme suit :
  - Délégué élu : M Philippe TREMOUREUX
  - Délégué agent : Mme Audrey SAN JAIME
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès du CNAS et à signer tous documents relatifs à cette désignation.

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 14/04/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de St ARMEL 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Rémi AMAR